

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouvelles publications de la CSL

Droit du travail : Le dialogue social dans les entreprises
Arbeitsrecht : Der Sozialdialog in den Unternehmen
Labour Law: Social dialogue in companies
Direito laboral: O diálogo social nas empresas

La Chambre des députés a voté en juillet 2015 des modifications importantes concernant les délégations du personnel dans les entreprises luxembourgeoises.

Les nouvelles dispositions entrent en vigueur en partie au 1^{er} janvier 2016 et en partie à l'occasion des élections sociales de 2018.

C'est l'occasion pour la Chambre des salariés de rééditer son ouvrage sur les structures de représentation des salariés dans les entreprises établies au Luxembourg.

La nouvelle publication s'entend comme un guide pratique ayant pour but de fournir une information complète aussi bien à tous les salariés qu'à leurs représentants sur les nouveautés et leur date d'entrée en vigueur respectives.

La publication est structurée en deux parties :

- la première est un aperçu des principales modifications apportée par la nouvelle législation, permettant de comprendre à travers quelques pages ce qui va changer ;
- la seconde partie est un guide pratique de l'ensemble des dispositions applicables à partir de 2016 ou 2018, expliquant plus en détail les nouvelles règles.

La publication est publiée en quatre versions linguistiques : française, allemande, portugaise et anglaise.

Une version augmentée de la publication est également publiée, en français uniquement. Cette dernière comprend, outre les modifications légales, une comparaison entre l'ancienne et la nouvelle législation ainsi qu'une vue coordonnée du texte applicable au 1^{er} janvier 2016.

La publication quadrilingue, «Le dialogue social dans les entreprises, version allégée» et sa version augmentée sont mises en vente dans les librairies (diffuseur : Librairie Um Fieldgen) au prix de 5 euros, respectivement de 10€ ou peuvent être téléchargées gratuitement sur www.csl.lu, rubrique publication. Elles sont également mises à disposition gratuitement au siège de la CSL, 18, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg ou au LLLC, 13, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Luxembourg, le 30.11.2015

communiqué N°24

CP /24/15

1/2